

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 décembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 67/16 de l'Assemblée générale et de la résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le présent rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent du 13 septembre 2012 (A/67/354-S/2012/703). Il présente en outre une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité et des événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan.

I. Faits nouveaux**A. Situation politique**

3. Au cours de la période à l'examen, une grande attention a été portée à la recherche d'un accord sur des systèmes et structures propres à mettre en œuvre les engagements pris à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, qui s'est tenue le 8 juillet, et en à assurer le suivi. Les parties afghanes et internationales concernées ont montré une réelle volonté de rester mobilisées pendant la période de transition et d'asseoir la décennie de transformation (2015-2024) sur un socle solide.



4. Les élections, pierre angulaire de la transition politique du pays, ont continué de susciter un vif intérêt de la part des parties prenantes afghanes. Dans l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, le Gouvernement a réaffirmé son attachement à la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous, organisées et dirigées par les Afghans, conformément à la Constitution. D'importants débats ont eu lieu sur les meilleurs moyens de parvenir à ce résultat. Le 17 septembre, le Conseil des ministres a rejeté la proposition de la Commission électorale indépendante de procéder à un nouvel exercice d'inscription des électeurs en vue de créer des listes électorales distinctes pour chaque centre de vote. Il a préféré entériner un projet proposé par le Ministère des technologies de l'information et des communications en liaison avec le Ministère de l'intérieur, consistant à délivrer des cartes d'identité électroniques (projet connu sous le nom de « e-taskera »). Ce projet étant une entreprise de longue haleine, la Commission a été priée, parallèlement, d'examiner les cartes d'électeur distribuées précédemment, et d'envisager des mesures de lutte contre la fraude, notamment la possibilité de retirer de la circulation les millions de cartes d'électeur distribuées en double, afin de constituer une liste électorale en vue du prochain scrutin. Compte tenu de la diversité des estimations de coûts et de délais pour le projet, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a organisé des séances d'échange d'informations afin de faire mieux comprendre la nécessité d'ajuster le calendrier des élections en fonction de l'aide internationale.

5. Une loi sur les fonctions et la structure de la Commission électorale indépendante a été adoptée par la Wolesi Jirga, chambre basse de l'Assemblée nationale, le 24 septembre. Le texte prévoyait que les nominations à la Commission se feraient dans le cadre d'un processus consultatif global, alors qu'actuellement, elles sont la prérogative du seul Président. À la fin des débats, la Wolesi Jirga a également décidé de créer une commission des recours, organe statuant en dernière instance sur les différends électoraux, qui serait constituée en tant qu'institution permanente et comprendrait deux membres non afghans nommés par l'Organisation des Nations Unies. Le 20 novembre, la Meshrano Jirga, chambre haute de l'Assemblée, a approuvé le texte de loi mais en a retiré le dispositif de nomination proposé – laissant donc la nomination des membres des organes électoraux à la discrétion du Président – et rejeté le principe de la nomination de membres non afghans à la commission des recours. Une commission conjointe dans laquelle sont représentées les deux chambres est maintenant chargée de trouver un compromis. Le 20 octobre, la loi électorale a été soumise au Conseil des ministres. Le travail se poursuit, ainsi que le débat public qui porte sur le rôle des partis politiques, l'attribution des sièges réservés aux femmes par la Constitution, les conditions d'éligibilité des candidats, la numérotation des bulletins de vote, le rôle des institutions de sécurité et les mécanismes de règlement des différends.

6. Le 31 octobre, la Commission électorale indépendante a présenté son calendrier pour la tenue simultanée de l'élection présidentielle et des élections aux conseils provinciaux. Le scrutin a été fixé au 5 avril 2014. Certaines personnalités de l'opposition et certains membres de l'Assemblée nationale se sont déclarés préoccupés par l'incidence possible des conditions climatiques hivernales sur les préparatifs logistiques et sur le taux de participation, notamment dans les zones situées dans le nord et le centre du pays. Sur la base de ce calendrier, la Commission a élaboré un projet de concept d'opérations, qui se trouve actuellement au Cabinet du Président, accompagné d'un budget indicatif et de propositions de stratégies et

d'activités propres à améliorer le déroulement du scrutin. Le 31 octobre, la Commission a par ailleurs officiellement demandé l'appui des Nations Unies pour les élections de 2014-2015. Cette demande a déclenché l'organisation par le Siècle d'une mission d'évaluation des besoins en deux étapes, la visite initiale ayant lieu du 27 novembre au 5 décembre. À l'heure actuelle, dans le cadre de son programme d'assistance aux élections intitulé ELECT II (« Enhancing Legal and Electoral Capacity for Tomorrow », deuxième phase), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit une assistance électorale à la Commission. Au cours de cette période, un appui a également été fourni par un expert indépendant qui a donné des conseils techniques au Ministère de la justice pour la rédaction de la loi électorale.

7. Les activités des partis politiques se sont intensifiées, avec des remaniements au sein des groupes et une recomposition des groupes dans un contexte en constante évolution. Le 4 octobre, Afghan Millat, un parti à majorité traditionnellement pachtoune, a tenu à Kaboul son sixième congrès, au cours duquel il a remplacé son dirigeant de longue date et Ministre du commerce, Anwar ul-Hap Ahady, par le secrétaire général du parti, Stana Gul Sherzad. La branche politique officielle émanant du Hezb-e Islami (Afghanistan) de l'époque des moudjahidin a tenu son congrès les 3 et 4 octobre dans la capitale, et a confirmé dans ses fonctions son dirigeant, le Ministre de l'économie Abdul Hadi Arghandiwal. Avec les deux principaux blocs de l'opposition – le Front national de l'Afghanistan et la Coalition nationale de l'Afghanistan –, les deux groupes font partie des 20 entités politiques de toutes tendances qui ont lancé une charte de la démocratie le 23 septembre. La charte stipule, entre autres choses, que le Gouvernement devrait veiller à ce que les partis politiques jouent un plus grand rôle dans les processus électoraux et politiques. Au cours d'une rencontre organisée par le principal organe d'observation national, la Fondation afghane pour des élections libres et régulières, qui s'est tenue à Kaboul le 17 octobre, des propositions de réforme électorale plus détaillées ont été approuvées par plus de 50 partis politiques et organisations de la société civile. Le 3 novembre, le Président Hamid Karzaï a invité une centaine de responsables de médias et de journalistes pour s'entretenir avec eux de la couverture médiatique des événements pendant la période préélectorale. Les participants, qui se sont félicités de cette initiative faisant suite aux récents débats sur la liberté de la presse, ont exprimé leurs préoccupations au sujet des lacunes que comporte le cadre juridique régissant les médias, de la difficulté d'obtenir des informations de la part des responsables gouvernementaux et des menaces qui pèsent sur les journalistes.

8. Le 15 septembre, la Wolesi Jirga a approuvé trois des quatre candidats proposés pour occuper des hautes fonctions exécutives dans le domaine de la sécurité. La nomination de l'ancien Ministre de l'intérieur, Bismillah Khan Mohammadi, au poste de Ministre de la défense, la promotion d'un haut fonctionnaire du Ministère de l'intérieur, le général Mujtaba Patang, au rang de Ministre, et la nomination de l'ancien Ministre des affaires tribales, Assadullah Khaled, au poste de Directeur général de la Direction nationale de la sécurité, ont été confirmées. L'ancien Gouverneur de Kaboul, Haji Din Mohammad, n'a pas obtenu la majorité requise pour être confirmé au poste de Ministre des affaires tribales. Le 6 novembre, le budget national – et le changement de calendrier de l'exercice budgétaire, qui commence désormais le 21 décembre – a été soumis à la Meshrano Jirga. Dans sa présentation, le Ministre des finances, Omar Zakhilwal, a déclaré que l'Afghanistan ne devrait pas connaître de crise économique après 2014,

tout en soulignant que le pays devrait parvenir d'urgence à une plus grande autosuffisance, notamment en générant davantage de recettes intérieures. Le 27 novembre, le budget a été renvoyé à la Wolesi Jirga assorti des observations des sénateurs. Le montant total du budget proposé est de 7 milliards de dollars, dont 3,8 milliards pour le budget de fonctionnement et 3,3 milliards pour le budget de développement. Le 7 novembre, la Wolesi Jirga a rejeté le programme de gouvernement présenté par le Président conformément à l'article 64 de la Constitution, lui reprochant un manque de clarté, et l'a renvoyé avec des observations de ses commissions techniques.

9. La semaine de paix et d'unité nationale, qui a débuté le 19 septembre, a été célébrée par le Haut Conseil pour la paix et a été marquée par 195 manifestations tenues dans tout le pays, dont une Conférence internationale de paix, qui s'est tenue à Kaboul le 22 septembre et à laquelle ont participé des représentants de 15 pays ainsi que diverses personnalités politiques, religieuses et de la société civile afghanes, afin d'échanger des vues sur le processus de réconciliation. Entre le 12 et le 14 novembre, le Président du Haut Conseil, Salahuddin Rabbani, a dirigé une délégation qui s'est rendue à Islamabad à l'invitation de la Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Hina Rabbani Khar. Des représentants du Haut Conseil ont rencontré le Président Asif Ali Zadari, le Premier Ministre Raja Pervez Ashraf et le Chef d'état-major des armées, le général Ashfaq Kayani, avec lesquels ils ont eu des échanges constructifs sur la nécessité d'établir une coopération durable et cohérente. Un certain nombre de membres des Taliban détenus au Pakistan ont été libérés et, dans une déclaration commune, le Ministère des affaires étrangères pakistanais et le Haut Conseil pour la paix sont convenus que les demandes de sauf-conduits pour des négociateurs potentiels seraient examinées avec bienveillance, ont exhorté les Taliban et les groupes d'opposition armés à rompre leurs liens avec Al-Qaida, et ont annoncé qu'une conférence des dirigeants religieux serait organisée pour examiner la question de la progression du militantisme dans la région. Du 24 au 30 novembre, M. Rabbani s'est rendu à Washington et à New York, où il a tenu des réunions, notamment, avec le Conseil de sécurité et les États Membres intéressés, afin d'examiner les perspectives qui se dessinent concernant le processus de paix et la contribution que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) pourrait apporter à ce processus.

10. La MANUA a continué de fournir des analyses, des conseils et un appui technique au Haut Conseil pour la paix, notamment en aidant à assurer le transport aérien de la délégation qui s'est rendue à Islamabad. La Mission prévoit aussi d'organiser des discussions informelles, auxquelles elle encouragera les différentes parties afghanes concernées à participer à titre individuel, qui auront initialement pour objet d'exprimer leur vision de l'avenir du pays. En liaison avec le PNUD, la MANUA apporte aussi un appui au Programme afghan pour la paix et la réintégration, qui concerne les combattants subalternes. D'après le secrétariat commun du Programme, un total de 5 814 anciens insurgés s'étaient inscrits au Programme au 14 novembre, dont 301 depuis septembre.

11. Le 5 novembre, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a approuvé l'inscription du Réseau Haqqani sur la liste des entités associées aux Taliban, comme constituant une menace à la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan. Cette inscription fait suite à celle de plusieurs des principaux dirigeants et intermédiaires financiers du groupe au fil des années depuis 2007. Le Comité a mentionné la participation du Réseau à une série d'attentats

contre des cibles emblématiques, comme l'hôtel Serena en 2008, l'hôtel Intercontinental en juin 2011, l'ambassade des États-Unis d'Amérique et le siège de la Force internationale d'assistance à la sécurité en septembre 2011, et contre des objectifs multiples répartis sur tout le territoire de l'Afghanistan en avril 2012. Le 21 novembre, le hawala Rahat Ltd. (le hawala est un dispositif parallèle de transfert de fonds qui n'est pas lié au système bancaire classique et qui ne laisse aucune trace écrite) a également été inscrit sur la liste, ainsi que son propriétaire. Le Conseil de sécurité, qui s'intéresse de plus en plus à l'infrastructure logistique utilisée par les insurgés pour mener leurs activités, a considéré que Rahat Ltd. participait au financement de l'insurrection et la facilitait.

12. Le transfert progressif des responsabilités des forces internationales de sécurité aux autorités afghanes s'est poursuivi, couvrant maintenant une superficie habitée par 75 % de la population du pays. Les districts qui seront inclus dans les deux dernières tranches de la transition concernant les services de sécurité devraient être annoncés début 2013. Le Président a chargé un groupe de travail piloté par la Direction autonome des administrations publiques locales de mettre au point un dispositif qui assurerait le transfert des pouvoirs des équipes de reconstruction provinciales. La Direction a prié les États Membres concernés de fournir des données sur leurs activités afin de les présenter au Conseil des ministres en janvier 2013. Lors d'une réunion des ministres de la défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui s'est tenue à Bruxelles les 9 et 10 octobre, la Force internationale d'assistance à la sécurité a été priée de commencer à planifier une mission de formation pour la période d'après 2014. Lors d'une visite à Kaboul du 17 au 19 octobre, le Conseil du Traité de l'Atlantique Nord a confirmé les engagements pris lors du sommet tenu à Chicago (États-Unis d'Amérique) en mai, selon lesquels des forces de l'OTAN seraient maintenues, bien qu'avec des effectifs beaucoup plus faibles, pour aider le pays, sous réserve qu'un statut juridique puisse être convenu avec le Gouvernement afghan. Le 15 novembre, conformément à l'Accord de partenariat stratégique entre les deux pays, les Gouvernements de l'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique ont officiellement engagé des négociations sur un accord de sécurité bilatéral.

B. Situation sur le plan de la sécurité

13. L'ONU a continué de suivre de près les incidents qui se produisaient sur le plan de la sécurité et qui avaient trait au travail, à la mobilité et à la sûreté des acteurs civils. Au cours de la période considérée, le nombre d'incidents dans ce domaine, qui a été comparable à celui de 2010, est resté considérablement inférieur à celui enregistré en 2011. À la différence des années précédentes, l'activité des insurgés a été particulièrement intense vers la fin du ramadan, mais a diminué par la suite, conformément aux tendances saisonnières observées précédemment. Du 1^{er} août au 31 octobre, 4 801 incidents ont été enregistrés, ce qui représente une baisse de 14 % par rapport à la même période en 2011 (5 582 incidents). Cette baisse est en partie due à la lutte que mènent les forces de sécurité afghanes et internationales contre les insurgés, les livraisons d'armes et leur financement. La population n'éprouve toutefois pas nécessairement le sentiment que la sécurité s'est améliorée, car elle est en proie aux activités des groupes armés illégaux, aux affrontements intertribaux et à des différends concernant les ressources naturelles, les insurgés poursuivant sans relâche leur campagne d'intimidation et d'attentats

ciblés visant des personnalités politiques, religieuses ou tribales influentes et des militants communautaires et défenseurs des droits des femmes.

14. Le sud et l'est du pays ont continué d'être la cible de la grande majorité des incidents en matière de sécurité – 70 % entre le 1^{er} août et le 31 octobre – un nombre croissant d'insurgés dirigeant leurs efforts sur des itinéraires d'infiltration vers Kaboul. Dans un contexte général de baisse de l'insécurité, les provinces de Kandahar, Kounar, Nangarhar, Logar et Wardak ont connu un nombre d'incidents sensiblement plus élevé qu'en 2011. La province de Faryab, qui n'était pas coutumière du fait, a aussi enregistré davantage d'incidents – se plaçant au sixième rang des provinces ayant connu le plus grand nombre d'incidents au cours de la période à l'examen. Les affrontements armés et l'explosion d'engins artisanaux constituent la majorité des incidents. Malgré les efforts faits par les insurgés pour provoquer des incidents spectaculaires, les attentats-suicides ont été moins nombreux qu'en 2011, leur nombre étant de 22 pour la période du 1^{er} août au 31 octobre, contre 39 au cours de la même période en 2011. Les forces de sécurité afghanes ont indiqué avoir déjoué des attentats dans les provinces de Kaboul, Kandahar, Konduz, Parwan et Baghlan, et avoir arrêté 17 candidats présumés à l'attentat-suicide et saisi d'importantes quantités d'explosifs. Sur un théâtre d'opérations complexe, des affrontements entre insurgés ont été signalés dans les provinces de Ghazni et Wardak, et des « soulèvements » populaires contre les tentatives d'intimidation des Taliban ont été évoqués dans les provinces du Nouristan et de Laghman.

15. Des manifestations populaires ont eu lieu en septembre pour dénoncer des caricatures parues en France et un film hostile à l'islam produit aux États-Unis. Elles se sont pour la plupart déroulées dans le calme et ont été bien maîtrisées par les institutions de sécurité afghanes, à trois exceptions près, dont une manifestation devant le bureau de la MANUA à Bamyan au cours de laquelle un garde a été blessé et un véhicule de police endommagé par des jets de pierres. L'ONU et ses partenaires d'exécution ont par ailleurs été menacés, directement et indirectement, leurs convois ayant été attaqués dans les provinces de Faryab, Balkh, Herat, Ghor, Nimroz et Parwan, et leur personnel recruté sur le plan national menacé, parfois même enlevé, dans les provinces de Balkh, Faryab, Herat, Farah, Badghis, Kandahar, Nangarhar, Kaboul et Bamyan. Le 18 octobre, un hélicoptère de l'ONU a été endommagé après avoir essuyé des tirs d'armes à feu lors d'un vol entre Jalalabad et Gardez. Le remplacement des sociétés de sécurité privées par la Force afghane de protection civile a continué de progresser lentement. Le 31 octobre, le Ministre des affaires étrangères a confirmé que l'ONU, les missions étrangères et autres organisations internationales jouissaient de l'immunité diplomatique et avaient le pouvoir de maintenir la sécurité interne de leurs locaux.

16. Au 31 octobre, l'effectif de la Police nationale afghane était de 147 000 éléments et celui de l'Armée nationale afghane de 188 000 hommes. Bien que les objectifs consistant à porter ces effectifs à 157 000 policiers et 195 000 soldats, respectivement, à la fin de 2012, aient largement été atteints, le nombre de départs est resté élevé. Les attentats commis par des éléments de la police ou de l'armée afghanes contre des membres du personnel international ou national ont également nui à une stratégie fondée sur un recrutement rapide et massif reposant sur la confiance mutuelle. Quelques centaines de recrues appartenant à différentes unités ont été congédiées après avoir fait l'objet de nouveaux contrôles de sécurité. Dans le contexte de la mise en place d'une force armée solide, les parties prenantes afghanes

et internationales se sont également inquiétées de l'absence de certains moyens indispensables pour assurer les opérations et la maintenance, notamment de moyens aériens, d'ingénieurs, de spécialistes de la lutte antiexplosifs et de moyens d'évacuation des blessés. Les membres de la société civile ont continué à souligner qu'il fallait mettre en place des mécanismes de responsabilisation transparents.

17. Les 16 et 17 octobre, le Ministre de l'intérieur a énoncé ses 10 priorités lors d'une réunion des responsables de la police. Ces priorités portaient notamment sur la police de proximité, l'appui aux forces de police dans les zones concernées par un processus de transition des forces de sécurité, la réduction du nombre de victimes et de départs, la lutte contre la corruption et la mise en place d'une structure organisationnelle solide. Le 10 novembre, la réaffectation de 32 hauts responsables de la police a été annoncée. Les préoccupations exprimées au sujet d'irrégularités touchant le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, qui est administré par le PNUD et qui sert de fonds commun pour les traitements des policiers, font l'objet d'un dialogue suivi entre le PNUD et les donateurs. Le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD participe à ces discussions, et des consultants extérieurs sont en train de procéder à une étude de gestion, qui devrait être achevée d'ici à la mi-décembre. Les mesures correctives déjà prises comprennent de nouveaux mécanismes d'application et de contrôle et de nouvelles instructions permanentes. La MANUA continue de faciliter la coordination des ressources internationales pour aider les autorités afghanes à recruter davantage de femmes au sein de la police et à les former, et à sensibiliser leurs collègues masculins à l'importance d'intégrer dans la police des femmes ayant le même statut qu'eux. Le 15 octobre, le Ministre de l'intérieur, avec le concours du Fonds d'affectation spéciale, de la MANUA et d'un consortium d'organisations non gouvernementales de femmes, a lancé un programme de mentorat de femmes agents de police, dont l'objectif est de former les policières, de lutter contre la violence à l'égard des femmes et de sensibiliser leurs homologues masculins à l'importance d'intégrer dans la police des femmes ayant le même statut qu'eux.

18. Le programme de recrutement de la police locale afghane a continué de prendre de l'ampleur et s'est accompagné de nouveaux contrôles de sécurité des candidats. Au 14 novembre, il y avait 17 850 policiers répartis sur 86 sites homologués. Les institutions de sécurité afghanes ont assumé de plus en plus d'activités de formation et de contrôle auparavant exercées par les forces internationales. Bien que la police locale afghane ait contribué à assurer la sécurité dans certaines zones, des questions telles que celles relatives aux contrôles de sécurité, à la direction et au commandement, à l'impunité et à la résurgence potentielle de milices affiliées à une ethnie ou à un groupe politique continuent de susciter des inquiétudes. Le 31 octobre, lors d'une réunion de centaines d'anciens moudjahidin de la province de Hérat, le Ministre de l'eau et de l'énergie, Mohammad Ismail Khan, a préconisé la création d'un « conseil national des moudjahidin », comprenant des « unités » composées d'anciens combattants pour aider les forces de sécurité du pays après 2014. Le porte-parole du Gouverneur de la province a par la suite exprimé son inquiétude, soulignant que le contrôle de la sécurité relevait de l'État. Dans les deux chambres de l'Assemblée, de vives critiques se sont également élevées contre ce qui a été perçu comme une tentative visant à créer des structures parallèles qui pourraient déstabiliser le pays.

C. Coopération régionale

19. Les mesures de confiance prévues dans le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan ont continué d'être appliquées. Le 24 septembre, les Vice-Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Kazakhstan ont coprésidé une réunion de haut niveau à New York, qui a été pour les participants l'occasion d'examiner les progrès accomplis au regard des plans d'application pour trois des sept domaines approuvés : lutte contre le terrorisme, gestion des catastrophes et coopération entre les chambres de commerce. Lors d'une deuxième réunion de haut niveau à Ankara, le 18 octobre, les participants sont convenus que des plans d'application auraient été mis au point pour toutes les mesures de confiance d'ici à la réunion suivante, qui devait se tenir au mois de janvier 2013 à Bakou, et que les participants seraient autorisés à les approuver.

20. Le 25 septembre, les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan se sont rencontrés à New York pour examiner les progrès accomplis en rapport à l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan et la question des infiltrations et des bombardements transfrontaliers. Lors d'une réunion trilatérale le lendemain, les Présidents de l'Afghanistan et du Pakistan et le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, David Cameron, sont convenus de finaliser un projet d'accord de coopération stratégique entre l'Afghanistan et le Pakistan à la fin de 2013. Le 20 novembre, le chef d'état-major du Pakistan, le général Kayani, a effectué une visite d'une journée à Kaboul, à l'occasion de laquelle il a rencontré le Président et ses homologues militaires sur les plans national et international.

21. Le 22 septembre, le Président a rencontré le principal responsable de la sécurité en Chine, Zhou Yongkang, plus haut représentant chinois à s'être jamais rendu en Afghanistan depuis 1966. Renforçant encore l'implication de l'Afghanistan dans la région, le Président a participé le 16 octobre à la douzième réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation de coopération économique, à Bakou, et il a pris part le lendemain au Dialogue pour la coopération en Asie, lancé en 2002 pour faciliter l'intégration des organisations de coopération régionale. Le 8 novembre, il a pris la parole lors du cinquième Forum démocratique de Bali. Le 9 novembre, il a signé avec le Président de l'Indonésie, Susilo Bambang Yudhoyono, plusieurs accords d'amitié visant à améliorer la coopération sur les plans commercial et culturel. Du 9 au 13 novembre, il était en visite officielle en Inde, où il a rencontré le Président, Pranab Mukherjee, et le Premier Ministre, Manmohan Singh. Quatre pactes ont été conclus dans les domaines suivants : amélioration de la coopération entre les pouvoirs publics locaux et les organisations communautaires, agriculture, jeunesse et mise en valeur des gisements de charbon et des ressources minérales.

22. Le 19 septembre s'est déroulée en Lituanie une conférence internationale sur le thème « L'Afghanistan et la région : approche concrète du développement durable », à laquelle ont participé le Ministre des affaires étrangères afghan et son homologue lituanien, Audronius Ažubalis. Le 18 octobre, la quatrième réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères de l'Asie centrale s'est déroulée à Bishkek sous les auspices du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Le 19 octobre, le Groupe de contact international sur l'Afghanistan s'est réuni à Ankara. Ses débats ont essentiellement tourné autour de

l'application du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, du Processus d'Istanbul, de la lutte contre les stupéfiants et de l'appui au processus électoral et au processus de réconciliation. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan a insisté fortement lors de son intervention sur le lien entre la lutte contre les stupéfiants et l'appui apporté au processus électoral et au processus de réconciliation. Les 14 et 15 novembre, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a tenu une conférence à Mazar-e Charif sur le resserrement des liens économiques entre l'Afghanistan et l'Asie centrale. Le Gouverneur de la province de Balkh, les responsables locaux, des représentants du patronat et des parlementaires y ont participé, aux côtés du Coordonnateur résident des Nations Unies, de l'Ambassadeur du Tadjikistan en Afghanistan et de représentants du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de la MANUA. Cette conférence a été suivie les 27 et 28 novembre du Forum économique de 2012 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, à Bangkok, en marge duquel s'est tenue une réunion d'examen des activités en cours en Afghanistan.

23. Mon Représentant spécial, Ján Kubiš, a continué de mettre l'accent sur l'intégration régionale par une série de voyages officiels en Fédération de Russie, en Turquie, au Turkménistan et aux Émirats arabes unis. À Moscou, il a participé le 14 novembre à des consultations sur la sécurité régionale avec les États membres et les observateurs de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il a été décidé que l'Organisation et la MANUA resserreraient leur collaboration pour faciliter le développement pacifique et stable de l'Afghanistan. Les 9 et 10 octobre, mon Représentant spécial adjoint pour la MANUA, Nicholas Haysom, s'est rendu à Téhéran, où il a rencontré de hauts responsables iraniens et évoqué avec eux la nécessité d'une forte intégration régionale, notamment sur les questions de sûreté nationale, d'immigration, de réfugiés et de contrôle des stupéfiants.

III. Droits de l'homme

24. Le nombre de victimes parmi les civils pour la période allant du 1^{er} août au 31 octobre 2012 était en augmentation de 28 % par rapport au trimestre correspondant de 2011, à rebours de la tendance à la baisse observée pendant les six premiers mois de l'année. Au total, pendant les 10 premiers mois de 2012, on a enregistré une baisse de 4 % du nombre de morts ou de blessés parmi les civils par rapport à la même période en 2011. La MANUA a recensé 2 557 victimes parmi les civils (967 morts et 1 590 blessés) du 1^{er} août au 31 octobre. Dans la vaste majorité des cas (84 %, contre 70 % pendant la même période en 2011), ces victimes étaient imputables à des éléments hostiles au Gouvernement. Les forces progouvernementales étaient responsables de 6 % des victimes civiles, contre 10 % l'an passé. Il était impossible d'attribuer à l'un ou l'autre camp la responsabilité des 10 % restants.

25. Ce sont toujours les engins explosifs improvisés qui font le plus de victimes parmi les civils. Avec les attentats-suicides, ils comptent pour 56 % des morts et des blessés recensés entre le 1^{er} août et le 31 octobre. Lors d'un incident dévastateur, le 19 octobre, un bus civil a roulé sur un engin à déclenchement piégé, provoquant la mort de 18 femmes dans la province de Balkh. Dans une déclaration prononcée le 24 octobre à l'occasion de l'Eid al-Adha et attribuée au chef des Taliban, Mullah Omar, la nécessité de protéger les non-combattants était soulignée. Pourtant, les civils continuent d'être intentionnellement ciblés et les insurgés choisissent des

lieux publics pour leurs attaques. Le nombre de victimes civiles lors d'assassinats ciblés perpétrés par des éléments hostiles au Gouvernement a augmenté de 93 % par rapport au même trimestre de 2011, avec 256 morts et 145 blessés. Le 26 octobre, un attentat-suicide survenu dans une mosquée pendant les prières de l'Eid a fait 41 morts, y compris des civils, à Maymana, dans la province de Faryab.

26. Plus de 355 enfants (dont au moins 67 filles) ont été tués ou blessés pendant le conflit armé du 1^{er} août au 31 octobre, la plupart dans le Sud et l'Est du pays. Ces chiffres tiennent compte d'un incident survenu le 4 octobre lors duquel un engin explosif a détonné au portail d'un lycée à Chaghcharan, dans la province de Ghor, faisant un blessé parmi les élèves qui célébraient la Journée des enseignants aux côtés du personnel. Entre autres graves violations des droits des enfants, on peut citer les attaques perpétrées contre des établissements d'enseignement et de santé (27 incidents), les enlèvements (5 incidents), le recrutement de mineurs (4 incidents) et le déni d'assistance humanitaire (11 incidents). Des incendies criminels contre des écoles de filles ont été signalés dans les provinces de Badakhchan, Khost, Nangarhar et Bâmiyân.

27. De graves violences à l'encontre des femmes et des pratiques traditionnelles néfastes ont continué d'être signalées. À la demande du Président, le Ministère de la condition féminine a lancé une campagne de sensibilisation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la MANUA. L'Entité a également aidé le Ministère à mettre en place un programme de centres d'accueil pour les femmes ayant subi des violences et à formuler des procédures opérationnelles consistantes pour encadrer la gestion des foyers d'accueil afin d'assurer l'offre de services de qualité et le respect des protocoles prévus pour celles qui demandent de l'aide. L'objectif est de créer 29 foyers d'ici à la fin de 2013. Lors d'une réunion de la Commission des femmes à la Wolesi Jirga, le 16 septembre, les ministres de la justice et de la condition féminine et le Vice-Ministre de l'intérieur ont condamné dans les termes les plus forts l'incarcération de femmes et de filles au prétexte qu'elles étaient « en fuite », cela ne constituant nullement un crime au regard du droit afghan. Encore faudrait-il que des mesures juridiques et politiques soient prises spécifiquement pour empêcher une telle pratique. Le 11 octobre, la Journée internationale de la fille a vu l'accent mis sur les mariages précoces en Afghanistan. D'après l'enquête en grappes à indicateurs multiples en Afghanistan pour 2010/11, publiée en juin 2012, plus de 46 % des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans et plus de 15 % avant l'âge de 15 ans, bien que l'âge minimum légal au mariage soit de 16 ans.

28. La FIAS a revu sa procédure d'homologation permettant le transfert de détenus des forces internationales dans des centres de détention dirigés par la Direction nationale de la sécurité et la Police nationale afghane après qu'elle a reçu des renseignements indiquant que certains des centres de détention afghans dans lesquels plusieurs de ses détenus avaient été transférés avaient recours à la torture. Après avoir procédé à un premier examen du centre de détention de la Direction nationale à Takhar et comme elle avait reçu de nouvelles indications de torture, la FIAS a retiré son homologation à l'établissement. La MANUA a de son côté poursuivi ses efforts pour examiner le traitement réservé aux personnes détenues en raison du conflit, en visitant 36 centres de détention gérés par la Direction nationale, le Ministère de l'intérieur, la Police nationale afghane et le Ministère de la justice dans 16 provinces.

29. Le Président a déclaré que les décisions concernant la composition de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme attendues depuis décembre 2011 allaient bientôt être prises. Les membres de la société civile se sont dits préoccupés par le manque de transparence du processus décisionnaire. La MANUA a encouragé le lancement d'un processus irréprochable et ouvert à tous et la nomination des candidats les plus qualifiés.

IV. Application du processus de Kaboul et cohérence de l'aide

30. Afin d'appliquer le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, le Gouvernement a entrepris d'établir des plans d'action détaillés pour les indicateurs, de finaliser la politique de gestion de l'aide et de préciser la structure de l'aide nécessaire pour permettre une intégration cohérente à la communauté internationale. Le 3 septembre, le Conseil des Ministres a approuvé un mécanisme proposé par le Ministère des finances. Le Conseil commun de coordination et de suivi, coprésidé par le Gouvernement afghan et la MANUA, reste l'organisme en charge des relations générales entre le Gouvernement et la communauté internationale. Mais un nouveau comité directeur composé de ministres et d'ambassadeurs et présidé par le Ministre des finances doit voir le jour. Plus précisément axé sur le Cadre de responsabilité mutuelle, il aura pour objectif de promouvoir les échanges d'ordre stratégique. Il sera appuyé dans sa tâche par un comité technique de vice-ministres et de responsables d'organisations de donateurs, qui mettront l'accent sur les différents critères.

31. Les efforts intenses déployés par la MANUA pour définir les nouvelles structures ont facilité la conclusion d'un accord sur la représentation de la communauté internationale dans les deux comités. Les cinq principaux donateurs – sur la base des données dont dispose le Ministère des finances, actualisées tous les ans – pourront y siéger. En 2012, il s'agissait des États-Unis, du Japon, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Par ailleurs, quatre autres représentants de donateurs seront retenus sur la base de l'ordre du jour, de leur contribution possible et du principe de la représentation. Pour le premier cycle de réunions, ce sera l'Australie, le Canada et un représentant du Groupe des pays nordiques.

32. Le 15 octobre, le Gouvernement a présenté une première série de plans d'action pour deux des cinq domaines visés dans le Cadre de Tokyo : démocratie représentative et élections équitables; et gouvernance, état de droit et droits de l'homme. Ils ont été au cœur de la première réunion du comité technique, le 21 novembre, et de la réunion du comité directeur, le 5 décembre. L'alignement des engagements de la communauté internationale sur les programmes nationaux prioritaires (80 % des financements) et sur l'exécution du budget (50 % des financements), ainsi que l'application de la politique relative à la gestion de l'aide, ont fait l'objet de débats complexes. Les consultations se sont aussi poursuivies au sujet des six programmes nationaux prioritaires (sur un total de 22) qui restent à approuver: transparence et définition des responsabilités; droit et justice pour tous; eau et ressources naturelles; bonne gouvernance; production agricole; et approvisionnement énergétique national. Pour les quatre derniers programmes susmentionnés, les consultations en sont au stade final.

33. Le 17 octobre, le Ministère des affaires étrangères a informé le coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire qu'une prolongation d'un an du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement pour 2010-2013 avait été approuvée. Le prochain plan-cadre débiterait donc en 2015, en même temps que la décennie de la transition prévue par le Gouvernement de 2015 à 2024. Les 14 et 15 novembre, l'Administratrice associée du PNUD, Rebeca Grynspan, était à Kaboul, où elle a évoqué avec ses homologues gouvernementaux, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs les efforts déployés à l'heure actuelle et l'après-2014. Elle a signé un accord avec le Ministère de la condition féminine concernant l'exécution par le PNUD d'un ambitieux projet visant à renforcer les capacités du Ministère et l'autonomisation des femmes sur les plans juridique et économique.

V. Gouvernance et état de droit

34. Le 20 septembre, le Président a annoncé un vaste remaniement des équipes provinciales à la suite d'une évaluation de la Direction indépendante de la gouvernance locale. Les gouverneurs des provinces de Takhar, Helmand, Baghlan, Faryab, Wardak, Logar, Badghis, Nimroz et Laghman ont été remplacés.

35. Le 28 novembre, le Comité mixte indépendant de surveillance et d'évaluation de la corruption a rendu publics les résultats de son enquête sur la faillite de la Kabul Bank. Il était arrivé à la conclusion que certains individus avaient profité du vide politique pour détourner près d'un milliard de dollars. Il a notamment recommandé de renforcer la coordination entre organes réglementaires dans le secteur financier et de s'attaquer à des problèmes généralisés comme les abus de pouvoir, l'ingérence politique et l'impunité. Cette enquête, effectuée à la demande du Ministère des finances, n'est pas liée à des poursuites pénales.

36. Le 13 octobre, la Wolesi Jirga a adopté une loi sur la structure, les devoirs et l'autorité du Bureau du Procureur général. La Commission des affaires judiciaires de la Wolesi Jirga a également lancé un débat sur le projet de code de procédure pénale. Les donateurs étaient tellement mécontents que le programme national prioritaire sur le droit et la justice pour tous n'ait toujours pas été finalisé que l'Union européenne a annoncé publiquement qu'elle suspendrait ses financements dans le secteur jusqu'à son approbation. Mais la complexité et la portée de ce programme posent problème et la MANUA a coordonné les efforts du Gouvernement et des donateurs dans l'espoir qu'il puisse être approuvé au début de 2013.

37. La MANUA et le PNUD ont poursuivi leur étroite collaboration en tant qu'agents de liaison des Nations Unies sur la question de l'état de droit. Ils ont aidé le Gouvernement à identifier des priorités en rapport à l'état de droit et aux questions d'égalité des sexes et à coordonner les politiques et les programmes pour donner aux femmes davantage les moyens de participer activement à la société civile et à la direction du pays. Ils ont aussi aidé les autorités provinciales à coordonner les financements des donateurs pour renforcer le système carcéral et l'état de droit.

VI. Développement et assistance humanitaire

38. Selon les données récentes dont on dispose, la sécurité alimentaire s'est considérablement améliorée dans la plupart des provinces grâce aux précipitations abondantes qui ont donné lieu à d'importantes récoltes céréalières, représentant probablement 6,3 millions de tonnes pour l'année en cours. Toutefois, quelque 650 000 personnes continuent de souffrir d'insécurité alimentaire et de malnutrition, en particulier au Nouristan et au Badakhchan, où de graves cas de pénurie alimentaire et de malnutrition ont été constatés. L'arrivée de l'hiver devrait encore aggraver la situation et 13 provinces devraient connaître des risques hivernaux extrêmes, en particulier pour ce qui est des établissements humains informels et des zones rurales reculées. En collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires, l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes s'est efforcée de préparer le pays, et surtout d'éviter dans la mesure du possible les décès d'enfants. La localisation des populations les plus vulnérables est en cours et le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 10 000 tonnes de denrées alimentaires pour être sûr que les familles vulnérables aient suffisamment de provisions.

39. Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, au 31 octobre, 459 200 personnes au total (71 800 familles) étaient déplacées, situation qui a des répercussions sur l'ensemble du territoire puisque 30 % des déplacés ont trouvé refuge dans le Sud du pays, 26 % dans l'Ouest et 21 % dans l'Est. Le conflit reste un facteur significatif de déplacements puisque 35 % des nouveaux déplacés en 2012 (au total 58 600 personnes) ont indiqué que c'était là la cause directe de leur fuite. C'est dans l'ouest du pays qu'on a observé l'augmentation la plus marquée du nombre de déplacements (14 110 personnes). Au moins 5 000 Afghans (800 familles) ont été déplacés en 2012 dans la province de Kounar et ont besoin d'une aide humanitaire.

40. Le Comité directeur quadripartite pour une stratégie de recherche de solutions durables pour les réfugiés afghans s'est réuni pour la première fois à Genève le 3 octobre. Les Gouvernements afghan, iranien et pakistanais ont abordé avec le HCR les trois grands piliers de la stratégie, à savoir la poursuite des mesures facilitant les rapatriements librement consentis, les investissements en vue d'une réintégration durable en Afghanistan et l'offre d'une aide aux pays hôtes. Les consultations organisées parallèlement à Genève avec des acteurs clés ont témoigné du soutien recueilli par l'approche pluridimensionnelle suivie pour la Stratégie, qui a pour but d'améliorer les vies de ceux qui rentrent chez eux et qui représentent près d'un quart de la totalité de la population afghane, tout en fournissant un soutien approprié aux pays voisins qui continuent d'offrir leur protection à un grand nombre de réfugiés afghans. Par ailleurs, le HCR a facilité des réunions avec des Commissions tripartites – en septembre avec l'Afghanistan et le Pakistan, et en décembre avec l'Afghanistan et la République islamique d'Iran – s'occupant des aspects stratégiques et opérationnels des retours volontaires et du maintien du statut de réfugié au Pakistan et en République islamique d'Iran.

41. Le 27 septembre, à New York, lors de la réunion de haut niveau sur le thème « Notre engagement envers les générations futures : un monde sans polio en héritage », le Président Karzaï a indiqué que son gouvernement n'épargnerait aucun effort dans la limite des ressources disponibles pour éradiquer la poliomyélite en Afghanistan. Les dirigeants des pays dans lesquels la maladie est toujours

endémique, les donateurs, les partenaires de développement et les médias ont participé à cette réunion dans l'objectif d'appeler l'attention sur la nécessité de venir à bout de la poliomyélite là où elle sévit encore de par le monde. Le 29 septembre, le Ministère de la santé a lancé, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la politique nationale pour la santé et la nutrition pour la période 2012-2020, en fixant des priorités pour garantir l'offre continue de services sur le long terme. Dans le cadre de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, lancée par le Secrétaire général, un rapport sur les sages-femmes afghanes a été finalisé le 31 octobre. Il servira de point de départ pour planifier les activités de formation et le déploiement des ressources et fait le point sur les compétences actuelles des sages-femmes en Afghanistan. Le 12 novembre, le Gouvernement afghan et ses partenaires de développement ont approuvé le premier examen national conjoint du secteur de l'enseignement. Le Conseil de développement des ressources humaines, un organe de coordination interministérielle pour le secteur de l'enseignement, a reçu l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour mener à bien cet exercice. Il a estimé que les capacités techniques et les possibilités de mobilisation des ressources nationales pour relever les défis contemporains restaient limitées.

42. D'après les nouvelles données communiquées par l'Organisation mondiale de la Santé, pendant les 10 premiers mois de 2012, 540 établissements de santé ont été contraints de suspendre leurs activités à cause de l'insécurité ou faute de financement, soit 40 % de plus qu'en 2011 pendant la même période. Cela représente donc plus de 20 % des 2 600 établissements dispensant des services de santé dans le pays, la plupart des établissements ayant interrompu leurs activités étant situés dans le sud, où 50 % à 60 % de la population n'a au mieux qu'un accès très limité aux services de santé de base.

43. Un délai supplémentaire a été concédé à l'Afghanistan lors de la douzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Genève du 3 au 7 décembre, pour lui permettre de respecter ses obligations au regard de la Convention. À l'heure actuelle, 670 000 Afghans vivent à moins de 500 mètres d'un champ de mines, et 1 800 communautés sont touchées. L'objectif est que le pays soit exempt d'impact des mines d'ici à 2023, ce qui représenterait un succès considérable pour l'Afghanistan, l'un des pays au monde les plus lourdement touchés par les mines.

44. Les risques associés à la fourniture des services humanitaires restent importants. Les opérations militaires en cours, les débris de guerre et les affrontements sporadiques ont continué d'hypothéquer la protection des civils et de limiter la capacité des agents humanitaires d'atteindre en toute sécurité les populations vulnérables pour les aider.

VII. Lutte contre les stupéfiants

45. D'après les résultats de l'enquête sur la culture et la production de cannabis à des fins commerciales réalisée en 2011 et publiée pendant la période à l'examen, la culture de cannabis en Afghanistan représentait une superficie totale de 12 000 hectares en 2011, avec des récoltes pouvant atteindre les 1 300 tonnes. Environ 65 000 ménages faisaient pousser du cannabis, alors qu'ils n'étaient que 47 000 en

2010. D'après les résultats des études menées conjointement par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), il existe des liens géographiques étroits entre la culture d'opium et celle de cannabis, puisque près des deux tiers des foyers qui font pousser du cannabis (58 %) ont indiqué avoir cultivé du pavot la saison précédente. Les trois quarts des exploitants agricoles ont déclaré cultiver du cannabis en raison de son prix de vente élevé, la valeur de la résine de la meilleure qualité ayant presque triplé, passant de 35 dollars des États-Unis le kilo en 2009 à 95 dollars le kilo en 2011.

46. La culture d'opium a augmenté de 18 % en 2012 – bien qu'une maladie des plants de pavot ait affecté la production finale. D'après les résultats de l'enquête sur l'opium menée conjointement par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'ONUDC en 2012 et publiée le 20 novembre, les surfaces cultivées ont considérablement augmenté, passant de 131 000 hectares en 2011 à environ 153 000 hectares en 2012. Le nombre de provinces exemptes de pavot est resté stable année après année : on en compte 17. Une maladie touchant les plants de pavot est venue limiter l'accroissement de la récolte. D'après les chiffres finaux, la production a diminué de 38 % en 2011, passant de 5 800 à 3 600 tonnes. Le revenu moyen par hectare a été estimé à un montant brut de 4 600 dollars des États-Unis, pour une valeur globale à la ferme de 700 millions de dollars au total, soit 4 % du produit intérieur brut de l'Afghanistan.

47. Sous les auspices du Programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins, la première réunion du bureau frontalier de liaison entre la République islamique d'Iran et l'Afghanistan s'est tenue à Tayabad (République islamique d'Iran) le 24 septembre. Les 27 et 28 septembre, un atelier sur l'amélioration de la coordination et de la qualité des programmes de formation à la lutte contre les stupéfiants s'est déroulé à Ashgabat. Un autre s'est tenu à Almaty les 3 et 4 octobre. À Téhéran, les 10 et 11 octobre, le premier atelier régional sur la coopération internationale aux fins du recouvrement des avoirs pour les pays d'Asie occidentale et d'Asie centrale a été coorganisé avec l'Organisation de coopération économique (OCE). Le 17 octobre à Bishkek, la deuxième réunion tripartite de hauts responsables de l'Afghanistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan a vu la conclusion d'un accord pour améliorer les cadres juridiques, faciliter l'ouverture de bureaux frontaliers de liaison, mener des opérations conjointes et faire du Centre d'information et de coordination régionale pour l'Asie centrale un centre de communications.

48. Une conférence ministérielle régionale visant à renforcer la coopération dans la lutte contre les stupéfiants s'est déroulée à Islamabad les 12 et 13 novembre. Entre autres mesures, il a été proposé de mettre en place une ligne directe entre les organismes nationaux de lutte contre les stupéfiants et de créer un groupe de contact régional qui se réunirait une fois par an au plus haut niveau.

VIII. Appui à la Mission

49. La MANUA a entrepris de se restructurer pour mieux s'acquitter de son mandat dans le climat prévalant à l'heure actuelle sur les plans politique et financier et en matière de sécurité et au regard de l'évolution de la situation à laquelle elle s'attend. Elle s'appuie à cet effet sur les résultats de l'examen détaillé qui a été effectué en application de la résolution 1974 (2011), sur le renouvellement de son

mandat par le Conseil dans sa résolution 2041 (2012) et sur les niveaux de financement approuvés pour les missions politiques spéciales par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/248.

50. Les cinq derniers des neuf bureaux provinciaux de la MANUA dont la fermeture était prévue – Deykandi, Orozgan, Takhar, Sar-e Pol et Kounar – ont cessé leurs activités. Les locaux d'Orozgan ont été transférés au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, tandis que le bureau de Kounar a été remis aux autorités afghanes et est désormais utilisé par l'université locale. Étant donné l'affaiblissement de l'ancrage régional, des efforts ont été déployés pour garantir une couverture nationale et les voyages sur l'ensemble du territoire ont été plus fréquents, mon Représentant spécial s'étant rendu dans les provinces de Nangarhar, Bâmiyân, Hérat et Faryab. La fermeture des bureaux et les résiliations de contrats qui l'ont accompagnée ainsi que les restrictions imposées au recrutement avant que le nombre de postes ne soit réduit en 2013 ont donné lieu à un taux de vacance de postes exceptionnellement élevé.

51. Les progrès accomplis pour veiller à ce que toutes les installations des Nations Unies respectent les normes de sécurité se sont poursuivis. La construction de nouveaux bâtiments dans les provinces de Balkh et de Bâmiyân est désormais achevée et les déménagements dans ces nouveaux locaux sont en cours. Le retard pris dans la vérification du matériel de protection par les services douaniers et les frais de procédure prélevés par le Ministère des communications pour les équipements de transmission ont continué d'entraver la capacité de la Mission de prendre des initiatives en temps voulu. Les capacités aériennes de la Mission sont amoindries depuis qu'un des avions de l'Organisation des Nations Unies a essuyé des tirs d'armes légères et qu'un hélicoptère a connu le 14 octobre à Bâmiyân un atterrissage difficile qui l'a gravement endommagé. Par suite du décret présidentiel du 10 octobre exigeant du PNUD qu'il quitte son siège de longue date à Kaboul, il a par ailleurs fallu repérer et obtenir de nouveaux locaux appropriés.

IX. Observations

52. Je me félicite du sérieux avec lequel le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont abordé la question de la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence de Tokyo, qui sont d'une importance fondamentale pour apporter au pays l'assistance civile dont il a besoin. Les mesures de suivi prises à Kaboul garantissent que le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo sera au cœur de tout engagement futur, garant d'un développement harmonieux et de la cohérence des attentes et des priorités. Je félicite le Gouvernement d'avoir su réaligner la structure de l'aide et je sais gré à la MANUA d'avoir continué de prouver qu'elle pouvait lui faciliter la tâche.

53. Les donateurs ont souligné qu'ils ne renouvelleraient leur aide que si les progrès accomplis dans la promotion des droits de l'homme au cours de la dernière décennie, et notamment des droits des femmes et des enfants, étaient consolidés et élargis. Il demeure essentiel pour assurer un développement durable et permettre les réformes de gouvernance de tenir compte systématiquement des questions d'égalité des sexes dans les plans d'action du Cadre et les programmes nationaux prioritaires, ainsi que de la lutte contre les stupéfiants, autre question transversale. Les donateurs ont aussi fortement souligné qu'il fallait que des progrès mesurables soient

accomplis pour ce qui était des mesures de gouvernance approuvées. Mais il ne faut pas non plus oublier que le concept de responsabilité mutuelle exige de la communauté internationale qu'elle accomplisse à son tour davantage de progrès pour tenir ses engagements pris de long date en ce qui concerne l'alignement sur les priorités nationales et le financement du budget.

54. La publication d'un calendrier complet pour les scrutins présidentiel et provincial de 2014 marque une étape positive. Les indicateurs du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo exigent désormais une solide architecture électorale édifiée dans la transparence. Il s'agira notamment d'adopter les deux lois électorales en suspens, en parvenant à un consensus sur des processus garantissant la crédibilité, l'ouverture et la viabilité des élections. Il faudra aussi que les autorités afghanes fassent preuve de volonté politique pour coordonner et piloter l'application du projet « e-taskera » par les nombreuses institutions compétentes afin de contribuer au cycle électoral de 2014-2015. Je me félicite de la participation constructive des partis politiques et de la société civile. La formulation de recommandations réalistes sur la réforme électorale et la tenue de débats correctement informés favorisent la transparence et l'ouverture et doivent influencer la prise de décisions. Les médias ont eux aussi un rôle important à jouer en élargissant le dialogue et en rendant compte des problèmes contemporains.

55. Il convient de saluer l'accent mis sur le Processus d'Istanbul, et en particulier les progrès accomplis au niveau de la concrétisation des mesures de confiance dans les plans d'application. Je remercie les États Membres et organisations régionales qui participent à cet effort important et m'engage à ce que l'Organisation des Nations Unies prolonge sa coopération et son soutien dans ce domaine. La collaboration bilatérale et multilatérale des acteurs régionaux sur des questions d'intérêt commun constitue également une évolution satisfaisante.

56. La visite du Haut Conseil pour la paix à Islamabad au mois de novembre est venue donner un nouvel élan au renforcement des relations entre pays voisins. Il est essentiel de promouvoir un engagement cohérent sur le long terme pour favoriser la compréhension réciproque et permettre de trouver des solutions communes. Comme reconnu dans la déclaration conjointe publiée par le Haut Conseil pour la paix et le Gouvernement pakistanais, c'est en tendant la main aux responsables religieux qu'on pourra juguler le militantisme. Le Conseil doit jouer un rôle important dans le cadre des efforts déployés en Afghanistan pour instaurer un climat de confiance propice à la paix et à la réconciliation, et l'Organisation des Nations Unies est prête à lui apporter son concours dans ce domaine si la demande lui en est faite. Je me félicite que le Gouvernement ait approuvé l'idée de la MANUA de promouvoir le lancement d'un dialogue complémentaire à l'échelle nationale.

57. L'augmentation du nombre de victimes civiles pendant la période à l'examen ne laisse pas d'être préoccupante et le tribut que continue de faire payer le conflit au peuple afghan est inacceptable. Les insurgés terrorisent délibérément la population pour élargir leur influence et leur contrôle, en prenant pour cibles ceux qui n'acceptent pas leur autorité et leurs idées. La persécution des civils bafoue aussi bien les préceptes religieux que le droit international. En particulier, les engins explosifs improvisés à déclenchement piégé, qui ont des effets encore plus dévastateurs que les mines terrestres antipersonnel, sont interdits en droit international. Je demande de nouveau aux insurgés de cesser immédiatement d'y avoir recours et de dénoncer publiquement ce type de tactiques. Bien que des

déclarations publiques liées aux Taliban aient remis en question les données de l'Organisation des Nations Unies sur la question, je confirme la validité des renseignements dont nous disposons et le bien-fondé juridique de notre définition des civils. Je continue toutefois de souhaiter l'implication continue de toutes les parties face à cette tragédie humaine dans l'espoir d'y mettre un terme.

58. Le retrait progressif des forces militaires internationales aura des répercussions économiques. Il faudra donc redoubler d'efforts pour créer des emplois et des sources de revenus durables. Le Gouvernement devra intervenir pour veiller à ce que la transition s'opère en bon ordre. Si la demande lui en est faite, l'Organisation des Nations Unies est prête à faciliter le transfert des tâches aux autorités nationales pour limiter au possible tout impact négatif. Bien qu'il ne faille pas sous-estimer les problèmes qui l'accompagneront, la transition peut être aussi l'occasion de recadrer le dispositif en veillant à ce qu'il réponde aux besoins et aux objectifs nationaux approuvés.

59. Le montant total des financements humanitaires a diminué de près de 50 %, passant de 900 millions de dollars en 2011 à 484 millions de dollars en 2012, tandis que, globalement, l'aide au développement a augmenté, passant de 4 milliards de dollars en 2010 à 6,3 milliards de dollars en 2012. Je me joins à l'appel lancé par l'équipe de pays humanitaire en Afghanistan pour que les donateurs consacrent au moins 10 % de leur aide publique au développement à l'assistance humanitaire. Un plan d'action humanitaire commun pour l'Afghanistan en 2013, recensant les besoins humanitaires les plus urgents et les interventions les plus vitales, doit être lancé au mois de décembre. Ce sera l'occasion de remédier à ce déséquilibre et d'appuyer l'objectif humanitaire transversal pour 2013 qui doit permettre de mieux protéger les civils en répondant plus efficacement aux besoins liés au conflit.

60. Mon Représentant spécial adjoint, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du PNUD, Michael Keating, a achevé son mandat le 10 novembre. Je lui sais gré de ses efforts et du sens de la diplomatie dont il a su faire preuve en facilitant les travaux de la MANUA et de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier dans le cadre des négociations fructueuses du processus de Tokyo. Son successeur, Mark Bowden, est arrivé à Kaboul le 15 novembre. Je lui souhaite bonne chance pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions difficiles. Par ailleurs, je tiens à exprimer une fois de plus ma profonde gratitude à tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies recrutés sur les plans international et national en Afghanistan ainsi qu'à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, pour le dévouement dont ils continuent de faire preuve afin d'aider le peuple afghan.